



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE VALCOURT  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité du  
Canton de Valcourt

# AVIS PUBLIC

**Entrée en vigueur du Règlement 407-2024  
Modifiant le règlement 389-2019 sur la gestion contractuelle**

**EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :**

- Le règlement numéro 407-2024 intitulé « RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 389-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE » a été adopté par le conseil municipal de la municipalité du Canton de Valcourt le 2 décembre 2024;
- Le règlement numéro 407-2024 peut être consulté sur le site web de la municipalité au [www.cantonvalcourt.qc.ca](http://www.cantonvalcourt.qc.ca), ou en communiquant avec le bureau municipal, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30, par téléphone au 450-532-2688, poste 1, ou par courrier électronique, à l'adresse [info@cantonvalcourt.qc.ca](mailto:info@cantonvalcourt.qc.ca);
- Le règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Donné au Canton de Valcourt  
Ce 4<sup>e</sup> jour de décembre 2024

Holly Hunter  
Directrice générale, greffière-trésorière